

COMMUNICATION, COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – REGISTRE ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 67.3 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, r 2, article 4 (6)

A) COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date de la communication	Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme receveur	Usage projeté des renseignements	Raisons justifiant la communication
En continu	Tous les renseignements personnels énumérés dans l'inventaire de fichier de renseignements personnels du Fonds de recherche du Québec – Société et culture : https://frq.gouv.qc.ca/societe-et-culture/accès-a-l'information-et-protection-des-renseignements-personnels/	Fonds de recherche du Québec – Santé Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie	Prestation de services administratifs Échange avec la clientèle dans le cadre de la mission du Fonds de soutien aux activités de recherche	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Mise en commun des activités administratives des FRQ, conformément à l'article 33 de la <i>Loi sur le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie</i> (RLRQ, C. M-15.1.0.1)
En continu	- Renseignements personnels contenus dans le progiciel FRQnet	eVision Inc.	Gestion du progiciel FRQnet	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service

En continu	- Renseignements personnels sur les employés du FRQSC	Sigma RH Solutions - Desjardins	Logiciel Sigma-RH.net Solutions de gestion des ressources humaines, de la formation, de l'absence et feuille de temps	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
En continu	- Renseignements personnels recueillis, utilisés et détenus par le FRQSC	Informatique Pro-Contact Inc.	Infonuagique	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
2021 et depuis, en continu	Données sociodémographiques sur <ul style="list-style-type: none"> - Le genre - L'appartenance aux Premières Nations, Inuit ou Métis - L'appartenance à une minorité visible - Les « personnes handicapées » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 	eVision Inc.	Dans le cadre d'une initiative en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, les Fonds de recherche du Québec (« les Fonds ») ont conclu un contrat avec Statistique Canada (« le prestataire de services »), afin d'obtenir un support dans le traitement des données provenant d'un questionnaire d'auto-identification portant sur l'appartenance à des groupes historiquement discriminés et complété par des personnes détentrices de comptes du progiciel FRQnet	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
Février 2022	Données sociodémographiques des personnes candidates, membres des comités d'évaluation du FRQSC <ul style="list-style-type: none"> - Le genre - L'appartenance aux Premières Nations, Inuit ou Métis - L'appartenance à une minorité visible 	Statistique Canada	Dans le cadre d'une initiative en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, les Fonds de recherche du Québec (« les Fonds ») ont conclu un contrat avec Statistique Canada (« le prestataire de services »), afin d'obtenir un support dans le traitement des données	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1)

	- Les « personnes handicapées » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale		provenant d'un questionnaire d'auto-identification portant sur l'appartenance à des groupes historiquement discriminés et complété par des personnes détentrices de comptes du progiciel FRQnet et pour la création des règles du contrôle de la confidentialité	Contrat de service
Août 2021	- Nom et prénom	Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	Pour souligner les contributions de membres des communautés des Premières Nations et Inuits s'étant démarqués grâce à des actions notoires réalisées dans les grandes catégories suivantes : Jeunesse/éducation; entrepreneuriat/économie; Environnement;	Cas d'application de l'article 68(1.1°) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : la communication est manifestement au bénéfice de la personne concernée.

B) ENTENTE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date de l'entente	Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis par le FRQSC	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes au FRQSC qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements
-------------------	--	---	--	---	--	---

Aucune inscription au registre.

C) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ RECUEILLIS

Mois de l'utilisation	Nature ou type de renseignement	Identification du paragraphe du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement	Catégorie de personnes ayant accès au renseignement
2022-09	<p>Adresses de courrier électronique recueillies par les FRQ dans le cadre des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier INGSA au Québec, 28 mars 2019 - Atelier INGSA à Sherbrooke, 21 avril 2022 - Forum d'orientation du Réseau francophone international en conseil scientifique, 9 février 2022 - Forum sciences et politiques du Québec (réunions régulières depuis 2020) - Lauréats des prix Collaboration scientifique de l'Institut d'Administration Publique du Québec, remis en collaboration avec les FRQ (2019 à 2021) - Personnes du Québec inscrites au Congrès de l'INGSA, 28 août 2021 - Membres du Réseau stratégique de veille et de prospective du Gouvernement du Québec, donc le Bureau du scientifique en chef est co-gestionnaire depuis 2022 <p>pour les inviter à s'inscrire à l'infolettre des FRQ portant sur la science et la politique.</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli</p>	<p>Personnel du bureau du scientifique en chef</p>
2022-06	<p>Adresses de courrier électronique des titulaires d'octrois du FRQSC pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour les inviter à prendre part à la campagne Propulsons ensemble la recherche.</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>

2022-05	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octrois du programme de Bourse de doctorat en recherche du FRQSC du FRQSC pour les inviter à prendre part à l'appel de candidature pour des résidences scientifiques postdoctorales.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec
2020-06	Adresses de courrier électronique de membres de comité d'évaluation et d'expert.e.s externes (évaluation) du FRQSC du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, à l'exclusion des programmes gérés pour le compte de partenaires.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Conseillère stratégique - équité, diversité et inclusion, et personnel du Service de la planification et de la performance des Fonds de recherche du Québec
2020-02	Adresses de courrier électronique de membres de comité de suivi du FRQSC, dans le programme Actions concertées.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec
2019-12	Adresses de courrier électronique de boursiers et boursières du FRQSC pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Responsables de regroupements stratégiques • Responsables d'équipes • Chercheur principal des projets de recherche soutenus dans le programme Actions concertées • Soutien à la recherche pour la relève professorale • Soutien à la recherche-crédation pour la relève professorale • Bourse à la maîtrise en recherche • Bourse au doctorat en recherche 	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec

	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse postdoctorale • Bourse postdoctorale en recherche-cr�ation 		
2018-12	<p>Adresses de courrier �lectronique de boursiers et boursi�res du FRQSC pour les ann�es 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • �tablissement de la rel�ve professorale • Soutien � la recherche pour la rel�ve professorale • Soutien � la recherche-cr�ation pour la rel�ve professorale 	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'acc�s aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqu�s est manifestement au b�n�fice des personnes concern�es</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Qu�bec</p>
2017-10	<p>Adresses de courrier �lectronique de boursiers et boursi�res (doctorat) du FRQSC pour les ann�es financi�res 2012-2013 � 2017-2018 et dont les travaux sont en lien avec la th�matique des impacts sociaux de l'intelligence artificielle</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'acc�s aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqu�s est manifestement au b�n�fice des personnes concern�es</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Qu�bec</p>
2017-09	<p>Adresses de courrier �lectronique de boursiers et boursi�res du FRQSC pour les ann�es financi�res 2013-2014 � 2016-2017 ayant pour discipline de recherche le journalisme scientifique</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'acc�s aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqu�s est manifestement au b�n�fice des personnes concern�es</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Qu�bec</p>
2017-04	<p>Adresses de courrier �lectronique des chercheurs et chercheuses financ�s par le FRQSC au cours des ann�es financi�res 2006-2007 � 2015-2016 et dont les projets de recherche constituent de la recherche-cr�ation ou s'inscrivent dans le domaine de l'art-cr�ation</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'acc�s aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqu�s est manifestement au b�n�fice des personnes concern�es</p>	<p>Personnel de la Direction des affaires �thiques et juridiques des Fonds de recherche du Qu�bec</p>

2017-04	<p>Adresses de courrier électronique des chercheurs et chercheuses (responsables ou co-chercheurs) financés par le FRQSC au cours des années financières 2004-2005 à 2016-2017 et ayant pour discipline de recherche les « sciences politiques »</p> <p>Adresses de courrier électronique des boursiers et boursières du FRQSC pour l'année financière 2016-2017 et ayant pour discipline de recherche les « sciences politiques »</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées.</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>
2015-11	<p>Adresses de courrier électronique des boursiers et boursières du programme de Bourses de doctorat en recherche en 2015-2016 du FRQSC inscrits à quatre universités montréalaises à la deuxième année de recherche (année de la demande : 2014-2015)</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>